



COMPTE RENDU ET PROCES-VERBAL

Séance du Bureau Communautaire du

30 JUIN 2026

Le trente deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle communale de Thoisy-le-Désert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du bureau communautaire, Yves COURTOT.

CONVOCATION BUREAU COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur le membre du bureau,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Bureau Communautaire qui se tiendra le :

Mardi 30 juin à 18h

A la salle communale

12 rue de l'église

Thoisy-le-Désert

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du PV de la séance précédente

● **Informations et questions diverses**

- Pacte de gouvernance
- Droit à la formation des élus
- Pouvoirs de police spéciale
- Urbanisme
- CIAS
- Règlement budgétaire et financier
- Ordre du jour du prochain Conseil Communautaire
- Questions diverses et prochaines dates

● **Sujets soumis à délibération**

- TARIFS DES CAUTIONS ET MODALITES DU PRET DE MATERIELS ROULANTS - OM

Nombre de membres					Date de la convocation
					21 mai 2026
Afférents	Titulaires Présents	Pouvoirs	Suppléants Présents	Qui ont pris part au vote	Secrétaire de séance
17	15	0	0	15	Estelle BONIFACE

Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à	Titulaire		Pouvoir à
BONIFACE Estelle	Pr		GUYON Dominique	Pr		POILLOT Michel	Ex	
BUREL Claire	Pr		JANISZEWSKI Pascal	Pr		RENARD André	Pr	
CHALON Bernard	Pr		JONDOT Geneviève	Pr		SIMONNET Florian	Pr	
CHAUCHOT Philippe	Pr		MAUFAY Françoise	Pr				
COURTOT Yves	Pr		MERCEY Lydie	Pr				
DESBOIS Charline	Pr		MIREK Sébastien	Pr				
FEBVRE Monique	Ex		PIESVAUX Eric	Pr				

Ab : absent, Ex : absent excusé, Po : titulaire absent ayant donné pouvoir, Su : titulaire absent remplacé par son suppléant.

Séance du 28 juin 2026

Délibération du bureau communautaire n°B/2026-03

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé à l'appel nominal,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Madame Estelle BONIFACE en qualité de secrétaire de séance**

Séance du 28 juin 2026

Délibération du bureau communautaire n°B/2026-04

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance du 28 MAI 2026, adressé aux membres de l'assemblée ;

Monsieur Yves COURTOT, Le Président invite l'assemblée à formuler ses observations éventuelles sur le procès-verbal.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

Séance du 28 juin 2026

Délibération du bureau communautaire n°B/2026-05

TARIFS DES CAUTIONS ET MODALITES DU PRET DE MATERIELS

Vu la délibération n°2025-070 du Conseil Communautaire, relative aux tarifs des cautions du prêt de matériels ;

Considérant qu'afin d'encourager le tri des ordures ménagères, des emballages et papiers, et du verre dans le cadre d'évènements et de manifestations ayant lieu sur le territoire de la communauté de communes, celle-ci met à disposition le prêt du matériel de tri aux habitants,

Considérant que le système de caution n'était pas adapté aux associations de notre territoire ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'appliquer le fonctionnement suivant :

En cas de restitution non conforme ; sale, endommagé, ou non restitué sera facturé. Une facture correspondant au montant des bacs concernés sera mise en place et un titre de recette sera émis au contractant de la convention.

- De fixer les tarifs de facturation comme suit :

Bac roulant avec ou sans opercule et serrure	
1 bac roulant ordures ménagères 120 litres	30 €
1 bac roulant ordures ménagères 240 litres	50 €
1 bac roulant ordures ménagères 770 litres	200 €
1 bac jaune roulant 240 litres	50 €
1 bac jaune roulant 770 litres	200 €
1 seau de pré collecte (multimatériaux, verre)	20 €
1 support de sacs (ordures ménagères, multimatériaux)	310

- D'autoriser le Président à signer tous les documents utiles en cette affaire et faire le nécessaire.

Fin de séance 20h00

Le Président,

Yves COURTOT

Le secrétaire de séance

Estelle BONIFACE